

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2021

---

PJL RECONNAISSANCE ET RÉPARATION DES PRÉJUDICES SUBIS PAR LES HARKIS -  
(N° 4662)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 110

présenté par  
M. Damaisin

-----

**ARTICLE 4**

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« et aux emplois réservés dans les administrations ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le dispositif d'emplois réservés n'a pas rencontré la réussite qu'on pouvait espérer. Les collectivités n'utilisent que très peu ce dispositif qui pourtant facilite l'insertion professionnelle et sociale des descendants de personnes rapatriées d'Algérie. Les associations demandent un élargissement des emplois réservés aux catégories A.